

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2025

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Christian PACAUD, Mathilde SAVIGNAT, Marie-Hélène COLIN, Claire LAURAS, Ophélie NAUDIN (secrétaire de séance)

Excusés : Joëlle JOCAILLE (pouvoir à Bernard PLASSON)

Début à 19H

1- Approbation du Procès-Verbal du 20/03/2025

Des erreurs dans le procès-verbal ont été décelées :

- Point 8 : « *Monsieur le Maire présente la seule candidature déposée pour le logement 12, à gauche, au premier étage de l'ancienne cure et explique que le candidat souhaite également louer le garage.* » → Rectification : logement de droite
- Point 8 : « *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de louer le logement du rez-de-chaussée de la cure à Monsieur Tony PROTOM à partir du 01 avril 2025* » → rectification : 1^{er} étage à droite
- Point 10 : « *Monsieur le premier adjoint explique que ce stock est composé de 5 troncs.* » → Rectification : Monsieur le Maire

Après rectifications, le procès-verbal est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Voirie

Bernard PLASSON a fait un état des lieux des routes de la commune. Il a noté qu'il y avait beaucoup de fissures et quelques trous devant des habitations, et des accotements. Une commande de 5 tonnes de goudron va être faite afin de reboucher les trous les plus apparents.

3- Bâtiments communaux

Michel TREMEAUD rappelle que les travaux de la cure ne sont pas terminés. Plusieurs relances ont été faites afin de faire avancer les finitions. Monsieur le Maire décide de ne plus payer de factures tant que le travail n'est pas terminé.

Michel TREMEAUD ajoute avoir remarqué récemment que les poubelles derrière l'église étaient pleines : bois, tuyaux, cartons, casseroles, vaisselle, papiers divers dont des papiers officiels appartenant à Mr MARTINE (locataire de l'appartement communal au-dessus de la Mairie). Michel TREMEAUD a fait venir constater une personne de la Communauté de Communes. Un courrier va être envoyé à Mr MARTINE le rappelant à l'ordre.

Monsieur le Maire précise que les fenêtres du logement de droite, situé à l'étage au-dessus de la Mairie, fuient.

4- Urbanisme

Le nouveau PLUI a été voté et est désormais actif. Or la délibération qu'a prise le Conseil pour l'envoi des dossiers de la commune au PETR à Paray a été prise avant le vote du PLUI, ce qui n'est pas autorisé. Une nouvelle délibération doit donc être prise maintenant que le vote du PLUI est passé.

5- Fleurissement

Claire LAURAS explique que la commune attend toujours (depuis 2 ans) de voir ses cerisiers morts remplacés par le paysagiste Sébastien DESCHARNES.

Des fleurs ont été plantées sur la butte vers la Mairie. Un planning d'arrosage va être établi pour l'été et transmis aux bénévoles et membres de la Commission Fleurissement.

6- Culture

100 personnes sont annoncées pour le festival Saperlipoêtes qui aura lieu le 20 mai prochain à la Chapelle de Mans. Monsieur le Maire soulève la question du parking des voitures.

Monsieur le Maire annonce un retard d'impression pour les affiches et sets de table pour le Concert Live Fever qui aura lieu à Dyo le 8 juin prochain. L'imprimeur ne peut pas les imprimer avant la fin de semaine prochaine (le 23 mai). Monsieur le Maire insiste auprès de l'imprimeur pour recevoir sa commande le plus rapidement possible.

7- Budget

M. et Mme MARTI ont fait un don à la commune d'une valeur de 200 € pour acheter et planter des arbres vers la chapelle. Le conseil accepte le don

8- Infos et questions diverses

Michel TREMEAUD rapporte une grosse fuite à Mans, réglée par la SAUR quelques heures plus tard.

Michel TREMEAUD ajoute que la commune a reçu un courrier recommandé de Pierre MICHEL : il a déposé une main courante auprès de la Gendarmerie de la Clayette suite à la section d'un fil alimentant leur clôture électrique (pour leurs bovins) sur le Pont de Coptier.

Le tracteur acheté par la commune est livré.

Fin de séance : 21H45